



CHARTRE DES MARIAGES DE LA VILLE DE MEULAN-EN-YVELINES

1- Stationnement

Il est strictement interdit de stationner sur la chaussée devant la Mairie.

L'attention des futurs mariés est attirée sur le fait que le stationnement aux abords de la Mairie est réglementé (zone bleue limitée à 30 mn). Il appartient aux automobilistes membres du cortège de se mettre en conformité avec le règlement de la zone de stationnement sous peine de s'exposer à des peines d'amende et de mise en fourrière des véhicules.

Des parkings gratuits et à durée illimitée sont situés à proximité de la Mairie, quai de l'Arquebuse.

2- Déroulement de la cérémonie

Les mariés doivent impérativement arriver à l'heure. L'officier d'état civil célébrera en priorité les cérémonies de mariage des personnes ayant respecté l'horaire qui leur a été attribué.

En cas de retard et quel qu'en soit le motif, l'élu aura toute latitude pour ne pas célébrer le mariage. Il appartient aux mariés de respecter l'horaire fixé. Les mariés assumeront les conséquences du non respect de ces dispositions.

Les animaux, les instruments de musique, les drapeaux étrangers ne sont pas admis dans l'enceinte de la Mairie durant le déroulement de la cérémonie.

Après la cérémonie, et en fonction de la tenue d'un autre mariage, il est demandé aux mariés et à leur cortège de quitter rapidement l'enceinte de la Mairie afin de ne pas retarder les mariages suivants. De la même façon, il conviendra de ne pas gêner par une présence massive sur les marches de la Mairie l'arrivée du mariage suivant.

Il est formellement interdit de jeter du riz sur les marches et le parvis de la Mairie.

3- Cortège

Tout débordement ou bruit excessif est interdit en ville. Le cortège veillera ainsi à éviter tout comportement dangereux et accidentogène à bord des véhicules, ne devra pas gêner la circulation ni utiliser le klaxon en continu.

De manière générale, le cortège devra impérativement respecter le Code de la route, sous peine de verbalisation.

Par la signature de cette charte, les mariés s'engagent à ce que leur cérémonie de mariage se déroule en harmonie avec les règles et valeurs de la République, avec la vie des habitants de Meulan-en-Yvelines et de ses environs. Ils s'engagent à porter à la connaissance de leurs invités le contenu de cette charte afin que le cortège respecte les règles de bonne conduite et de sécurité.

Date et horaire du mariage :

Nom, prénom et signature des futurs époux :



A l'attention des futurs époux

Madame, Monsieur,

Vous avez souhaité célébrer votre mariage à la Mairie de Meulan-en-Yvelines et je vous remercie pour ce choix.

Le mariage est un acte qui vous engage dans une vie de couple et dans un projet commun. Il se fonde sur les articles du Code civil dont il vous sera donné lecture le jour de la cérémonie. Afin de mieux appréhender les conséquences de votre engagement, de nombreuses associations proposent un accompagnement des futurs époux. Si telle est votre intention, les services municipaux pourront vous indiquer quelles sont celles qui interviennent sur le territoire de Meulan-en-Yvelines.

La Mairie est la maison commune, à ce titre elle incarne les valeurs et les symboles de la République. C'est un espace de droits, de devoirs et de respect. Chacun est amené, au cours de son existence, à y accomplir des actes officiels majeurs, à l'image de la cérémonie civile de mariage dont vous sollicitez la célébration.

Afin que celle-ci se déroule dans les meilleures conditions, vous allez signer une charte établissant un certain nombre de règles concernant le stationnement, le déroulement de la cérémonie et le cortège, visant toutes à garantir la tranquillité et la sécurité publiques, à l'intérieur comme à l'extérieur de la Mairie.

J'attire particulièrement votre attention sur les termes de ce document qui vous engage et sur le fait que son non-respect est susceptible d'entraîner, le jour-même, l'annulation de votre mariage.

Je souhaite donc pouvoir compter sur votre sens des responsabilités afin que cette célébration demeure pour chacun, les mariés et leurs invités comme les autorités qui officient, un acte solennel mais aussi un moment serein et convivial.

Souhaitant que cette journée soit pour vous une réussite et vous adressant mes vœux les plus sincères de bonheur,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,

Cécile ZAMMIT-POPESCU